

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. c.
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RESERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

En fait de nouvelles étrangères, le gros incident du jour est la candidature, en perspective, du prince de Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne.

Ce prince est né en 1835. Il est le petit-fils de la princesse Antoinette-Marie Murat. Il a épousé, en 1861, la princesse Antonie, fille de Ferdinand de Portugal, père du roi actuel. Il a trois frères: le prince Charles, qui règne en Roumanie, les princes Antoine et Frédéric, officiers dans l'armée prussienne; et une sœur, la princesse Marie, née en 1845.

Les télégrammes madrilénes confirment la nouvelle de cette candidature, et s'attachent à rendre le régent et le conseil des ministres solidairement responsables de cette initiative.

Ils ajoutent que les Cortès seront appelées à se prononcer sur cette solution dynastique, conformément à la loi récemment votée.

Cette nouvelle, dit la France, n'a point trouvé la presse parisienne indifférente. Notre première appréciation de cette combinaison, — dont les détails sont, d'ailleurs, enveloppés encore de beaucoup d'obscurité, — a été partagée par la plupart de nos confrères.

Les plus modérés d'entre eux se demandent si l'Espagne subira ce beau projet de transplantation prussienne sous son ciel castillan, et si la France s'accommodera de voir fleurir les influences de la Prusse au-delà des Pyrénées.

Quant aux journaux espagnols ils n'ont point encore donné leur note. Voici, toutefois, le prélude d'El Tiempo:

« Contre le roi étranger, — dit-il, — que le caprice du maréchal Prim voudrait imposer à l'Espagne, il ne se liguera que les républicains, les espartéristes, les montpensieristes, les carlistes et les partisans d'Alphonse XII, c'est-à-dire tous les partis, le peuple tout entier. Il sera appuyé, il est vrai, par quelques ministres, quinze ou vingt députés, et par le maréchal Prim. »

On écrit de Rome, 3 juillet, à l'agence Havas:

« Le concile a voté hier la rédaction définitive du préambule et des deux premiers chapitres du *schema* relatif à la primauté et à l'infaillibilité.

« La fraction exaltée du parti de l'infaillibilité persiste à repousser toute formule de transaction et signe une demande tendant à obtenir la mise aux voix de la clôture de la discussion. Toutefois, les Pères, qu'on aurait ainsi empêchés de parler, pourraient envoyer leurs discours écrits à la députation de la Foi.

« Si cette demande n'aboutit pas, la discussion se prolongera probablement encore pendant un mois. »

L'Univers publie la dépêche suivante:

« Rome 4 juillet. — Ce matin, clôture, par renonciation unanime d'environ soixante orateurs, de la discussion sur le chapitre de l'infaillibilité. »

Nous recevons en même temps les télégrammes qui suivent:

« Rome, le 4 juillet. — La discussion sur le quatrième chapitre relatif à la suprématie du

pape a été close ce matin, les orateurs restant encore inscrits ayant renoncé à la parole.

« On croit que la première séance publique aura lieu le 17 de ce mois. »

« Augsburg, 4 juillet. — La Gazette d'Augsbourg a reçu de Rome, en date du 3 juillet, le télégramme suivant:

« Presque tous les évêques ont renoncé à la parole. Une décision immédiate est imminente. »

La date du 17 donnée par la dépêche de Rome est aussi celle de l'Univers. On va d'abord procéder à un premier vote qui se fera par oui ou par non, et par oui avec réserves, *placet juxta modum*. Ces réserves seront l'objet d'un examen en comité et d'un rapport. Puis aura lieu la séance publique ou *session*, qui sera présidée par le pape, et dans laquelle tous les Pères du concile, appelés successivement par leur nom, répondront par oui ou par non (*placet, non placet*), sans plus ajouter aucune réserve. Telles sont les formalités qui restent à accomplir avant la promulgation du nouveau dogme.

On écrit de Londres, le 5 juillet:

Le Standard ne croit qu'en partie à ce que disent les journaux concernant le nouveau roi d'Espagne; il exprime sa surprise que le maréchal Prim et le régent trouvent leur cas si désespéré, qu'ils défient l'hostilité et l'esprit naturel d'antagonisme, non-seulement de l'Empereur, mais du peuple français, en offrant la couronne au prince Léopold de Hohenzollern.

Hier soir, un banquet a été donné à Lon-

dres par le duc de Sutherland à M. de Lesseps. Le duc de Cambridge, le prince Hassan d'Égypte, plusieurs ministres, plusieurs membres des deux Chambres du Parlement, et la plupart des membres du Corps diplomatique assistaient à ce banquet.

M. Gladstone, en portant la santé de M. de Lesseps, s'est fait l'interprète de l'admiration qu'inspire à l'Angleterre la grande œuvre accomplie par l'hôte illustre du duc de Sutherland, œuvre qui fera passer son nom à la postérité. Il a rendu hommage au courage et à la persévérance déployés par M. de Lesseps et dont le monde entier recueillera les bienfaits.

M. de Lesseps a répondu que M. Gladstone, dès le début de l'entreprise, lui avait adressé des paroles d'encouragement et lui promettant l'appui futur de l'Angleterre. M. de Lesseps a parlé aussi de la lettre de congratulation qu'il a reçue de feu lord Clarendon. Enfin, il a exprimé la conviction que les paroles que M. Gladstone venait de prononcer, contribueraient à resserrer les liens existants entre la France et l'Angleterre.

Le curieux article qui suit est emprunté au Golos, de Saint-Petersbourg, du 1^{er} juin:

« Nous apprenons que les Tchèques, habitant Saint-Petersbourg, ont résolu, à leur réunion d'hier, de se séparer de Rome, du pape et du catholicisme, dès que le dogme de l'infaillibilité sera proclamé, et d'embrasser en corps l'orthodoxie russe.

« Nous ne doutons point que cet exemple ne soit suivi par la majorité de la nation tchèque, qui a déjà plusieurs fois protesté dans la per-

PROUBANTON.

12

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON.

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Ah ! jeune homme, me disait alors M. de Puythéri, je suis seul en ce monde, j'ai du bien, je serais tenté de vous demander de rester avec moi; il y a en vous un charme qui me séduit; mais aussi, parfois, vous me désolerez; vous ne vivez pas sur terre, votre regard cherche dans l'espace, on dirait quelque germe de folie. A l'âge où l'on s'attache fortement, vous paraissez ne rien aimer; sous votre physionomie on devine une belle âme, et votre âme ne se montre point. Etes-vous déjà revenu des choses? Avez-vous été trompé? Quel est ce mystère? »

A cette question, je secouais la tête, une larme gonflait ma paupière, j'étais touché, mais je gardais le silence. La seule pensée de retracer par la parole des événements si récents et si cruels me faisait frémir.

L'excellent homme n'avait que trop raison de dire que j'étais incapable d'aimer, rien ne pouvait désormais

combler le vide de mon cœur, je ne me souciais de chose au monde. Depuis mon départ de France, quatorze mois s'étaient écoulés, je n'avais pas eu la plus petite nouvelle de ma famille. A peine y pensais-je, ou plutôt, si j'y pensais, loin de m'inquiéter de ce long silence des miens, j'en éprouvais une secrète satisfaction. Et qu'attendre, en effet, d'une de ces missives ordinairement tant désirées, sinon la confirmation de ce qui causait mon désespoir? J'aurais dû écrire de mon côté; je n'écrivais pas, je me payais de mauvaises raisons, je me disais que ma lettre de Rochefort demandait toujours une réponse. Je ne voulais pas voir que mon débarquement imprévu à la Martinique, et la mort de M. de Brécour, tué dans une rencontre avec les Anglais peu de jours après notre séparation, expliquaient, non que mon père ne m'eût pas répondu, mais bien que sa réponse ne me fût pas parvenue.

Lorsque ma longue convalescence toucha à son terme, je ne songeai pas davantage à rejoindre mon régiment qui, du reste, venait de rentrer en France. On ignorait apparemment ce que j'étais devenu, on me laissait tranquille; je ne demandais pas mieux.

Je vivais au jour le jour dans la plus complète inoccupation de corps et de l'esprit. M. de Puythéri m'avait offert de l'argent si je voulais partir, des chevaux si je voulais me promener, des livres si je voulais me dis-

traire. Je n'acceptai que les livres, et parmi ceux-ci, un seul me suffit, *Gulliver*, s'il me souvient bien. Le matin, dès l'aube, j'allais, mon livre à la main, respirer le frais, sous de grands arbres à peu de distance de l'habitation; là, je me couchais à la renverse sur le gazon, et, les yeux dirigés vers le zénith, je contemplais indéfiniment la cime des arbres agitée par le vent et les jeux de lumière sur les feuilles qui présentaient alternativement au soleil leur face inférieure et leur face supérieure. Les heures s'écoulaient, et je croyais ne penser à rien. Oh! si, je pensais, je pensais toujours... A quoi pensais-je? à qui pensais-je? Hélas! faut-il le dire?

Durant la journée, retiré dans ma chambre, je rêvais encore. Le soir, M. de Puythéri me mettait en réquisition pour l'accompagner dans ses promenades aux environs; nous parlions peu cependant; à force de prendre sur moi, je parvenais à soutenir la conversation. Le lendemain recommençait le même train de vie, puis le jour suivant et le jour d'après. Il semblait que l'habitation de Belle-Assise fût à moi. Dans tous les cas, l'extrême bonté de M. de Puythéri eût pu me le laisser croire: il ne me parlait point de départ et, moi, je n'y pensais nullement.

XV.

Cependant, un matin, le 9 octobre 1783, cette date est

restée profondément gravée dans ma mémoire, le supérieur d'un couvent de franciscains, situé à un quart de lieue de Fort-Royal, vint à Belle-Assise et s'entretint avec M. de Puythéri. D'ordinaire, les allants et venants n'attiraient aucunement mon attention, nulle affaire ne me concernait. Il n'en fut pas ainsi cette fois: j'avais été l'objet de la visite du supérieur. A la fin du déjeuner, M. de Puythéri m'apprit qu'un jeune novice, Breton, arrivé de la Guadeloupe depuis deux ou trois jours, et de France précédemment, désirait me voir.

A cette nouvelle, je ne manifestai pas grande émotion, précisément parce que j'en ressentais une que je n'osais pas avouer. Sans nul doute, ce jeune novice m'apportait une commission verbale de mon père ou de mon frère; car moi, je ne connaissais aucun religieux franciscain. Il était donc enfin venu le moment où j'allais entendre un récit auquel ma bouche devait applaudir, tandis qu'il jetterait mon âme dans un deuil éternel. N'importe, il fallait subir cette dernière torture.

Au sortir de table, je montai à cheval; j'aurais pu faire le trajet à pied, mes forces étaient revenues, mais je ne voulais pas languir en route. J'arrivai au couvent à dix heures. On me fit entrer dans un parloir blanchi à la chaux et muni de sièges de paille; un Christ appendu au mur formait le seul ornement de la pièce. Le frère convers qui m'avait introduit sourit d'un air d'intelli-

sonne de ses héros contre Rome et le catholicisme.

» Le véritable amour chrétien est propagé par l'Eglise orthodoxe russe dans toute sa pureté primitive. Cette Eglise ne reconnaît d'infailibilité à personne et se distingue en même temps par une tolérance si large, si chrétienne, qu'il est impossible d'en trouver une pareille dans aucune autre religion.

» C'est pourquoi tous les peuples peuvent entrer sans aucune difficulté dans le giron de notre Eglise qui est prête à ouvrir ses bras fraternels aux Tchèques qui se sépareront de Rome et du Pape. »

Il est impossible de mieux couvrir du masque religieux le but politique que poursuit le parti auquel le *Golos* sert d'organe. Mais le fait des *Tchèques*, s'il est exact, n'en est pas moins digne d'attention.

Une dépêche d'Alexandrie annonce que le khédive est parti pour Constantinople.

Ce voyage, que le vice-roi d'Egypte accomplit chaque année, ne se rattache à aucun incident politique.

L'ambassadeur d'Espagne, M. Olozaga, s'est rendu, mardi, à deux heures, au ministère des affaires étrangères et a eu un fort long entretien avec M. le duc de Gramont.

Le dissentiment qui avait éclaté à la séance de samedi, entre M. Jules Grévy et M. Jules Favre, est aujourd'hui passé à l'état de rupture ouverte.

MM. Emmanuel Arago, Desseaux et Dorian, ayant partagé l'attitude de M. Grévy, sembleraient devoir former avec lui le noyau d'un nouveau groupe de républicains formalistes.

Pour les articles non signés : P. GODST.

Nouvelles Diverses.

Le Corps Législatif a ouvert, mardi enfin, la discussion générale du budget.

— On s'était quelque peu ému à la nouvelle que le Sénat devait être saisi de la demande en autorisation de poursuites « contre un ancien ministre. »

Il paraît que l'affaire se réduit à des revendications pécuniaires formulées par un pétitionnaire qui prétend avoir été lésé dans ses intérêts par une mesure administrative de M. de Forcade.

La commission chargée d'examiner cette demande a dû être nommée mardi.

— L'imprimerie impériale vient de terminer l'impression du rapport sur le service des chemins vicinaux pendant l'année 1869, présenté à l'Empereur en exécution de l'article 10 de la loi du 11 juillet 1868.

De ce document il résulte qu'il a été réalisé en 1869 une somme de 1 million 310,961 fr. 98 c. pour les chemins de grande communication, et de 620 mille 638 fr. 02 pour les chemins d'intérêt commun par voie d'emprunt.

En résumé, la caisse a avancé, en 1869, aux communes et aux départements, une somme de 11,177,000 fr.

L'entretien pendant dix ans des chemins construits au 1^{er} janvier 1869 et de ceux à exécuter pendant la période décennale se monte à 240 millions 132,749 fr.

La construction du réseau, dont la longueur a été fixée à 137,280,992 mètres par arrêté du 8 décembre 1868, rendu en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1868, s'élève à 585 millions 710,028 fr.

Ce qui fait un total de 825,842,777 fr. pour l'achèvement complet du réseau.

— Par décret inséré au *Journal officiel*, M. Claude Bernard, sénateur, est nommé membre du conseil impérial de l'instruction publique pour l'année scolaire 1869-1870, en remplacement de M. le comte Boulay de la Meurthe, sénateur, démissionnaire.

— Des journaux ont annoncé qu'un banquier, demeurant rue Turbigo, 62, était parti vendredi dernier pour l'étranger avec un déficit considérable. Aujourd'hui que le fait est certain, malheureusement pour les intéressés, nous pouvons dire que ce banquier n'est autre qu'un sieur Delprat, dont on pouvait voir dernièrement encore les nombreuses affiches dans les rues.

— Le *Courrier d'Orient* résume en ces termes — dans lesquels il faut espérer que l'exagération a sa part — les résultats de l'incendie de Péra :

« L'incendie du 5 juin a coûté la vie à deux mille victimes, détruit cinq mille maisons, plongé dans une misère affreuse vingt-cinq à trente mille individus, enseveli sous les débris deux ou trois cents millions de francs. »

— Les sauterelles envahissent les campagnes dans le district de Termoli, en Italie. Dans le but de combattre ce fléau, le prince Pignatelli, sous-préfet de Larino, a fait voter un subside de 1,000 livres.

Aussi, en trois jours, les travailleurs ont-ils recueilli vingt hectolitres d'insectes.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 1^{er} juillet :

« Hier, à deux heures de l'après-midi, de graves scènes de désordre ont eu lieu sur le cours Belzunce et dans la rue Dauphine.

» La foule, parmi laquelle se trouvait un grand nombre d'ouvriers, sifflait un sergent de ville qui venait d'arrêter un ouvrier boulangier au moment, dit-on, où une violente discussion avait lieu entre ce dernier et son patron, au sujet du prix de plusieurs journées de travail.

» La foule, qui, à tort ou à raison, jugeait l'arrestation arbitraire, voulait délivrer le prisonnier. A un moment donné, le sergent de ville et plusieurs de ses camarades qui l'avaient rejoint, serrés de trop près par les groupes, ont mis l'épée à la main pour se dégager. Les épées ont été aussitôt brisées, et un sergent de ville a eu son uniforme tout déchiré.

Mais bientôt, la gendarmerie arrivant, le prisonnier a été conduit dans la rue Dauphine, au commissariat du septième arrondissement. Là, les groupes se montrant de plus en plus hostiles, de nouvelles arrestations ont été faites au bruit des sifflets et des huées qui parvenaient de la foule. La circulation a été interrompue. Les nombreuses voitures qui font le service de la gare ont été arrêtées.

Le plus grand désordre, en somme, a régné pendant près d'une heure dans cette rue. A trois heures seulement, la tranquillité et la circulation ont pu être rétablies. Nous n'avons pas entendu dire jusqu'ici que l'ordre ait été de nouveau troublé.

Le *Courrier de Marseille* annonce que trois ouvriers, arrêtés dans l'échauffourée du cours Belzunce, ont été condamnés, dès le lendemain, à quatre, trois et deux mois de prison, pour entraves apportées à la liberté du travail et rébellion envers les agents.

— On lit dans l'*Union savoisienne* :

« Le mont de Vuache brûle. Quelle est la cause de cet incendie? On ne le sait pas encore. Depuis une dizaine de jours, une épaisse fumée, occupant une immense étendue, apparaît et remplit d'épouvante Savigny et les communes voisines.

La fumée, les flammes qui sortent des rochers montrent assez qu'un feu existe dans les entrailles de la terre. Une surface de 70 à 80 ares a été parcourue par l'élément destructeur.

On ne peut prévoir quelles seront les suites de ce phénomène, qui a jeté l'alarme dans la contrée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux termes d'un rapport adressé à l'Empereur par le ministre de l'intérieur, le 5 avril dernier, une médaille d'honneur de deuxième classe, en argent, a été décernée à M. Etienne Chaillou, ouvrier fondeur à Saumur, pour avoir sauvé, le 27 janvier dernier, une femme tombée dans la Loire, lorsqu'elle était couverte de glaçons.

Voici la liste des jurés de notre arrondissement, appelés par le sort à siéger pendant les assises qui ouvriront à Angers, le 1^{er} août, sous la présidence de M. de Soland, conseiller à la cour impériale :

MM.
Poitou (François), marchand de bois, à St-Hilaire-St-Florent ;
Chaillou (Ferdéric), marchand aux Rosiers ;
Lacour (Pierre), marchand à Varennes-sous-Montsoreau ;
Lambert (Eugène), banquier à Saumur ;
Baillergeau (Marcellin-Pierre), notaire à Doué ;
Bédane (Emile), avocat à Saumur ;
Carré (Mathieu), propriétaire à Gennes.

La liste des jurés composant la Haute-Cour de justice qui doit siéger à Blois est complète aujourd'hui. Le sort a désigné, pour le département de Maine-et-Loire, M. le comte Barthélémy de Las Cases, 55 ans, ancien député, à Chalonnes.

Pour les départements limitrophes, savoir :
Indre-et-Loire. — M. Alfred Breton-Dubreuil, 64 ans, maire et propriétaire au Grand-Prés-signy.

Loire-Inférieure. — M. Auguste Leroux, 51 ans, propriétaire à Saint-Julien-de-Vouvantes.

Sarthe. — M. Charles-Léon marquis de Juigné, 55 ans, propriétaire au château de Juigné, Sèvres (Deux-). — M. Louis-Pierre Tribert, 50 ans, propriétaire, à Saint-Denis.

Vendée. — M. Edmond Vandier, 35 ans, ex-lieutenant de vaisseau, à Paris.

Vienne. — M. Auguste Cordier-Dupanneau, 49 ans, propriétaire à Moncontour.

Nous recevons des Rosiers la lettre suivante :
Les Rosiers, 4 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Décidément, un sixième sens, jusqu'ici resté à l'état latent, se développe en Anjou : le sens musical est né. Ce qui eût été une idée chimérique, il y a quelques années, est aujourd'hui une réalité. Chaque commune veut avoir sa musique, et en quelques mois des jeunes gens, cultivateurs et artisans, à qui une note de musique était inconnue sont en état de traduire de joyeuses fanfares. La commune des Rosiers ne pouvait rester en arrière, et, grâce à l'intelligence et à l'initiative de M. Emile Desvignes fils, elle a aujourd'hui une musique qui promet d'être un jour une des bonnes de l'Anjou.

Nous avons été tout surpris dimanche dernier des progrès faits par nos jeunes exécutants. Mais, il faut le dire, est-ce le plaisir de voir cette création, est-ce le cadre ou la gracieuse hospitalité donnée à ces jeunes gens ? toujours est-il que nous avons passé une soirée délicieuse.

Donc, dimanche, M^{me} Baillergeau, musicienne par goût et désirant encourager la musique naissante des Rosiers, avait invité tous nos jeunes musiciens à venir passer la soirée dans ses vastes jardins ; les portes étaient ouvertes à tous, et, du balcon d'un charmant châlet dominant une pièce d'eau, la musique,

gence en entendant mon nom, et me pria de m'asseoir : « Vous aurez, me dit-il, une demi-heure à attendre, parce que les pères sont présentement à la chapelle. » « Une demi-heure ! pensai-je, une demi-heure d'attente, il ne manquait plus que cela ! » Je me jetai sur une chaise. L'instant d'après, j'allai à la fenêtre ; elle donnait sur une cour intérieure où l'on ne voyait que de grands murs. Je revins m'asseoir. Au bout d'une minute, je me levai de nouveau, je fis quelques pas vers une porte située en face de celle par où j'étais entré, je tournai le bouton de la serrure ; cette porte communiquait avec un long et sombre corridor. Tout cela m'était odieux ; mais j'avais besoin de mouvement, je m'avançai dans le corridor. Il recevait le jour d'un côté seulement par des ouvertures fort étroites. La lumière tombait sur la muraille opposée et y éclairait des gravures représentant diverses scènes de la vie de saint François-d'Assise. Je me promenai de long en long dans ce corridor. Peu à peu on s'habitue à son obscurité, on y respire un air pur et frais, le silence appelait la méditation. Je m'approchai du mur sombre ; il portait, lui aussi, une grande quantité de gravures que je n'avais pas aperçues d'abord ; elles représentaient les religieux franciscains canonisés ou béatifiés depuis la fondation de l'ordre. « On les nomme bienheureux ceux-là ? me dis-je. Oh ! oui, bienheureux, car leurs espérances

n'ont point été trompées ; bienheureux, car ils possèdent à jamais l'immuable objet de leur amour. Ah ! la paix durant la vie, le bonheur au-delà, n'est-ce pas tout ? » Et, d'une gravure à l'autre, je contemplais ces visages de saints. Rien ne me garantissait la ressemblance, l'art me paraissait souvent absent ; mais, chose frappante, le peintre, bon ou mauvais, ancien ou moderne, savant ou ignorant, naïf ou habile, en reproduisant les traits de son personnage, avait toujours cherché à leur imprimer un caractère de paix. Ainsi, c'est l'universelle opinion que le sacrifice engendre la vertu et que la vertu donne la paix. Or, l'universelle opinion n'est-elle pas nécessairement vraie ?

Tandis que je faisais ces réflexions, un bruit de pas nombreux sur les dalles du corridor parvint à mes oreilles. Je ne voyais personne ; le corridor tournant à gauche, à son extrémité, se prolongeait dans l'intérieur du couvent, mais le bruit se rapprochait. Je me dirigeai vers le parloir, afin de ne pas me trouver mal à propos sur le passage des religieux. Au moment où j'arrivais à la porte du parloir, les religieux débouchèrent à l'autre bout du corridor, j'en comptai sept. Ils remontèrent un escalier qui conduisait au premier étage ; l'un d'eux les quitta et vint de mon côté. Je supposai que c'était mon novice. Sa grande taille me l'avait fait remarquer de très-loin ; mais, comme il longeait le côté sombre

du corridor, je ne pouvais distinguer ses traits. Cependant, à mesure qu'il se rapprochait de moi, quelque chose, dans sa démarche, me causait un étonnement croissant. « Ah ! mon Dieu ! me disais-je, quelle ressemblance ! on dirait que c'est Olivier... non, ce n'est pas possible... Mais si, mais si, c'est lui ! » Il fit encore quelques pas, je le reconnus tout-à-fait.

« Olivier ! » m'écriai-je.

Il vint à moi les bras tendus et me serra tendrement.

« Guy ! mon cher Guy ! » me disait-il.

Mais je l'entendais à peine, mon cœur cessa de battre un instant, je crois ; mes jambes fléchirent, je m'appuyai contre le mur ; Olivier me soutint et me fit faire deux ou trois pas vers le parloir.

« Elle est morte ! » murmurai-je en m'affaissant sur une chaise.

« Non, mon cher Guy, » répondit Olivier. Elle vit... pour toi. C'est moi qui suis mort... à elle et au monde. »

Je restai pendant quelques minutes comme anéanti par une émotion telle que je n'aurais pu en éprouver une plus forte sans mourir. A la fin, les larmes coulèrent de mes yeux, je me remis graduellement.

Olivier s'était assis à côté de moi, il tenait une de mes mains serrée dans les siennes. Le premier il rompit le

silence.

« Je l'aimais beaucoup, dit-il d'une voix un peu tremblante, mais ce n'est pas moi qu'elle aimait. Je lui ai rendu sa parole, et je me suis jeté dans les bras de Celui qui console de tout, qui remplace tout, qui surpasse tout. »

Il avait les yeux fixés sur le Christ plaqué en face de nous. Une larme se forma au coin de son œil et roula sur son habit de religieux.

« Ce sera la dernière », dit-il avec un sourire angélique.

« Moi, je pleurais toujours, je pleurais d'admiration en voyant Olivier. »

« Ah ! m'écriai-je, si je t'avais bien connu ! quand je songe que j'ai été sur le point de te trahir ! »

« Mais tu ne l'as pas fait, frère, tu l'as sacrifié héroïquement. »

« Oh ! non point héroïquement ; j'ai fui, parce que je craignais d'être trop mauvais. Mais toi ! Olivier... toi !... »

« Moi, je n'ai rien fait, dit-il d'un air de simplicité convaincue. Dieu m'a parlé, m'a soutenu, m'a conduit, voilà tout. »

Nous demeurâmes silencieux. J'avais l'esprit tellement bouleversé que je ne pouvais démêler mes idées. Cependant, lorsque je repris la parole, instinctivement

pendant deux heures, a prodigué son harmonie. Les polkas et les fanfares ont été vivement applaudies. Les rafraîchissements et les gâteaux de toutes sortes n'ont pas manqué. M. Gauja, ancien préfet, a, dans une chaleureuse allocution, félicité le chef de musique et ses élèves de leurs progrès, et les a invités à la persévérance. M. Alavène, commandant à l'École de Saumur, qui se trouvait par hasard dans notre ville, est venu également, par quelques paroles parties du cœur, donner des félicitations et démontrer combien ces réunions intimes d'études en commun sont préférables aux soirées passées au cabaret.

Enfin, la fête s'est terminée aux applaudissements de toute la population, et tous les jeunes virtuoses se sont retirés heureux des félicitations et des encouragements, remerciant leur gracieuse hôtesse, et souhaitant une autre invitation dans quelque temps pour montrer qu'ils ont parfaitement compris le but de cette réunion et les avis donnés, et qu'ils en ont profité.

Recevez, etc. UN ABONNÉ.
LE PRIX DE LA VIANDE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : La question de la boucherie préoccupe toujours vivement l'attention publique.

Il n'y a pour le consommateur qu'un seul moyen de le faire profiter de la liberté de la boucherie, c'est d'autoriser le colportage de la viande, comme on autorise le colportage du poisson.

Il n'y a pas une seule objection sérieuse à opposer à cette juste réclamation, qui, du reste, s'est produite dans l'enquête agricole, et que personnellement nous réclamons depuis longtemps. La Société impériale d'agriculture a étudié très-sérieusement cette question et a conclu en faveur de la liberté du colportage, conséquence naturelle et forcée de la liberté de la boucherie.

On a cru répondre victorieusement en objectant que la vente à la criée permettait aux consommateurs de s'approvisionner directement; rien n'est plus faux. Les petits bouchers et les restaurateurs profitent, seuls de la vente à la criée.

Comment veut-on, en supposant qu'on multiplie les étaux de la criée sur différents points d'une grande ville, qu'une ménagère aille perdre son temps à une vente de cette nature? Sans compter qu'elle n'aura le plus souvent ni la qualité, ni la quantité de viande dont elle peut avoir besoin.

Encore une fois, il n'y a que le colportage de la viande qui puisse remédier au mal, et l'administration municipale de Lyon l'a si bien compris que, faute de trouver auprès des bouchers urbains la condescendance que le public a le droit d'exiger aujourd'hui en présence de la vente à vil prix des bestiaux des agricul-

teurs, elle a résolument adopté le parti d'autoriser la vente de la viande, à Lyon, par les bouchers forains qui, achetant dans des conditions exceptionnelles de bon marché, sont tout disposés à créer une concurrence dont le besoin se fait sentir plus vivement chaque jour.

Un boucher d'Avrillé a installé, ces jours derniers, un étal sur la place Cupif, à Angers, et il vend la viande aux prix suivants :

Bœuf et veau, le kil. 1 fr. »
Mouton, — 1 — 40

Un des bouchers de St-Georges-sur-Loire vient de fixer le prix de la viande, indistinctement, à 1 fr. le kilogramme.

On annonce comme probable, pour dimanche prochain, une soirée musicale, dans le square, donnée par la Société chorale de Saumur, avec le concours des élèves de l'École mutuelle.

Lundi, vers onze heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à Fontevault dans un hangar appartenant à M. Demier : une charrette a été consumée.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a été éteint en moins d'une demi-heure.

On pense que des fumeurs, passant sur la route, ont pu occasionner ce sinistre.

Le thermomètre s'est élevé mardi et mercredi à 32 degrés à l'ombre. A trois heures du soir, il marquait 55 degrés au soleil. Vent nord.

On sait qu'il y a eu, le 28 juin dernier, une éclipse partielle de soleil. Ce phénomène s'est passé sans beaucoup faire parler de lui, par la raison sans doute qu'il n'a été visible ni à Paris ni en France, et que pour en observer les phases, il fallait aller en Australie ou dans la Nouvelle-Zélande.

Mais, le 12 de ce mois, nos astronomes vont pouvoir se dédommager : l'éclipse totale de lune qui se développera entre 7 heures 55' du soir et une heure 32' du matin, sera parfaitement visible, puisque le diamètre de la lune étant pris pour unité, la grandeur de l'éclipse sera de 1,68.

La belle phase de l'éclipse totale s'accomplira entre 9 heures 54' du soir et 11 heures 33'.

On lit dans l'*Echo du Loir*, de La Flèche : M. le maire a reçu de S. Exc. M. le duc de Bassano, grand chambellan, une lettre annonçant que l'adresse envoyée à l'Empereur pour solliciter la visite de S. A. le Prince impérial, a été mise sous les yeux de Sa Majesté qui fera prochainement parvenir sa décision. Espérons qu'elle sera conforme à nos désirs.

A partir du 1^{er} juillet, le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de

momentanément que je serais appelé à recueillir le prix d'un sacrifice irrévocable. Ce que j'aimais, ce que j'admirais en Olivier, c'était la force, la droiture, la générosité, la candeur de son âme; jamais il n'avait été si beau, si calme, si souriant. De temps à autre je le regardais à la dérobée; sur son front, dans ses yeux, je croyais voir je ne sais quel signe céleste. Cette paix des saints dont, peu avant, quelques images muettes et sans vie m'avaient donné l'idée, je la retrouvais sur un visage où la beauté, la jeunesse et la vertu brillaient d'un éclat incomparable. Oh! c'était un spectacle digne des anges. Il me fut donné, en le voyant, de comprendre pourquoi Dieu se complait dans son ouvrage et poursuit d'un amour infini la créature arrivée à ce degré de perfection et d'achèvement.

Olivier, lui, ne soupçonnait point la nature des sentiments que sa vue m'inspirait, mais il croyait à mon amitié; la sienne, pour moi, était plus vive encore, s'il se pouvait. Nous nous oublions pendant des heures dans les épanchements de la plus fraternelle tendresse. Enfin, il fallut se séparer; Olivier reprit le chemin de sa cellule, et moi je revins à Belle-Assise où M. de Puyhéry m'attendait avec inquiétude; l'heure du souper approchait, et j'avais oublié de dîner.

(La suite au prochain numéro.)

France, à destination de la Grande-Bretagne, est perçu comme ci-après : Lettres ordinaires, 30 c. par 10 grammes; lettres chargées, 60 c. par 10 grammes; échantillons, 30 c. par 120 gr.; papiers d'affaires, photographies, 30 c. par 120 gr.; journaux et imprimés, 8 c. par 40 gr.

Pour Malte : Lettres ordinaires, 40 c. par 10 grammes; lettres chargées, 80 c. par 10 grammes; échantillons, 30 c. par 120 grammes; papiers d'affaires, photographies, 30 c. par 120 gr.; journaux et imprimés, 8 c. par 40 grammes.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JUILLET.

Ce mois aura une grande analogie avec le précédent.

Par suite de la déclinaison boréale ascendante, relativement très-élevée des astres, les bourrasques séviront habituellement sur la zone supérieure (Ecosse, Norvège, Suisse, etc.). Temps assez accidenté sur ces régions, plutôt humide que sec dans l'ensemble.

Par contre, le temps sera généralement beau sur la zone moyenne (France septentrionale et centrale, Angleterre, Belgique, Bavière, Suisse), ainsi que sur la zone inférieure (France méridionale, Lombardie, Italie, Espagne), principalement durant la première et la troisième dizaine. Nuits fraîches. Chaleurs très-vives pendant le jour, première et deuxième dizaine. Orages ou grains épars vers le 1^{er}, 6, 12, 19 (zone moyenne et inférieure) 24 et 28 (zone supérieure et inférieure). Grêle et trombe d'eau à craindre, surtout vers le 12 et le 24. Avis aux agriculteurs! Sécheresse persistante là où les grains orageux ne se produiront pas, notamment sur la France centrale et méridionale, la Lombardie et l'Espagne. Epidémies chez l'homme et chez les animaux. Multiplicité des insectes.

Coups de vent probables du 6 au 8, du 11 au 13 (du 19 au 21 et du 26 au 29) : mer du Nord, Baltique, Manche, Océan, golfe de Lyon, Espagne, Italie. Avis aux marins!

Nota. — Les perturbations retardent d'un jour pour les pays situés au-delà des Alpes. Les dates placées entre parenthèses sont douteuses.

NICK (L. D'A...)

Périgueux, le 26 juin 1870.

COURSES DE SAUMUR.

Programme de 1870.

MARDI 16 AOUT.

1^{re} Course au trot. — 1,100 fr. donnés par la Société des Courses, SAVOIR : 800 fr. au premier arrivant, 300 fr. au second. — Entrée : 20 fr., dont le montant au troisième arrivant. — Pour chevaux de tout âge et de toute espèce, nés en France. — Distance : 4,000 mètres. — Poids : 75 kilogram.

Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Merche, vétérinaire principal à l'École impériale de cavalerie de Saumur, jusqu'au dimanche 14 août, à sept heures du soir.

2^o Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr. — Course de haies (gentlemen-riders), pour chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 100 fr.; forfait, 25 fr., s'il est déclaré; les deux tiers des entrées au second, le reste au troisième. — Poids : 3 ans, 68 kil.; 4 ans, 70 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil.

Tous les chevaux pourront être réclamés pour 4,000 fr. — Le cheval indiqué par lettre d'engagement comme étant à réclamer pour 3,000 fr. portera 2 kil. de moins; pour 2,000 fr., 4 kil.; pour 1,000 fr., 6 kil. — A défaut de quatre gentlemen partant, les jockeys français seront admis avec 3 kil. de surcharge; les jockeys anglais, avec 5 kil. — Tout cheval n'ayant pas été engagé depuis le 1^{er} janvier 1870, dans d'autres courses que celles réservées aux hacks et aux chevaux de chasse, jouira d'une décharge de 5 kil. —

Distance : 4,000 mètres; — environ 12 haies à franchir.

3^o Steeple-chase. — Handicap. — 2,000 fr. donnés par l'Administration des Haras, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, montés, soit par des gentlemen-riders, soit par des jockeys. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré; — la moitié des entrées au second. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,500 mètres; — environ 20 obstacles.

4^o Grand steeple-chase de la ville de Saumur, 4,000 fr., dont 2,500 fr. offerts par la ville de Saumur, et 1,500 fr. par la Société des Courses. — 3,000 fr. au premier, 1,000 fr. au second, 800 fr. prélevés sur les entrées au troisième; — pour chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 200 fr.; forfait, 50 fr., s'il est déclaré. — Poids commun : 67 kil. 1/2; — le gagnant d'une course de haies ou d'un steeple-chase de 2,000 fr. portera 2 kil. de surcharge; de 4,000 fr., 4 kil.; de 10,000 fr., 8 kil.; de 12,000 fr., 10 kil. — Tout cheval ayant accompli le parcours dans les conditions indiquées par le règlement de la Société des steeple-chases de France retirera son entrée. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres; — 20 obstacles environ.

5^o Prix du Chemin de fer. — Consolation : 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des Courses. — Steeple-chase. — Handicap, pour tous chevaux ayant couru aux courses de Saumur, à quelque titre que ce soit, et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1870. — Distance : 2,500 mètres; 10 obstacles environ. — 800 fr. au premier; 200 fr. au second, les entrées au troisième, jusqu'à concurrence de 150 fr.; le surplus, s'il y en a, faisant retour au fonds de courses. — Les poids seront affichés au pesage aussitôt après l'arrivée du prix des Haras.

Les engagements pour les courses n^{os} 2, 3 et 4 seront reçus par lettres affranchies chez M. Merche, vétérinaire principal à l'École impériale de Cavalerie, jusqu'au samedi 16 juillet, à quatre heures du soir, et chez M. Mérelle, 3, rue Royale-St-Honoré, jusqu'au même jour et à la même heure.

La publication des poids du Handicap aura lieu le 27 juillet au Bulletin officiel.

Déclaration des forfaits, le lundi 8 août, avant quatre heures du soir.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux sont priés de faire connaître leur adresse dans les lettres d'engagement.

Ne seront admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Sporting-Club, du Cercle de l'Union, des Cercles de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des haras impériaux ou les personnes admises par le Comité des Courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés, ou de deux officiers de l'armée française ou des haras impériaux. Saumur, le 5 avril 1870.

Les commissaires spéciaux,

Colonel L'HOTTE, Léon MAYAUD, MERCHE.
Approuvé : Le Ministre des Beaux-Arts,
MAURICE-RICHARD.

MERCREDI 17 AOUT.

CARROUSEL

De l'École Impériale de Cavalerie.

je sentis qu'il y aurait cruauté de ma part à interroger Olivier sur certains détails : je lui parlai de mon père et de Saint-Médéac, je ne nommai pas le Plesquen. A son tour, il me demanda ce que j'étais devenu, pourquoi je n'avais pas écrit, comment il se faisait que je me trouvasse à la Martinique. Mes réponses le surprisrent à plusieurs égards; cette maladie sans cause, ce long silence lui paraissaient extraordinaires. Néanmoins il n'insista pas là-dessus. De mon côté, j'appris qu'il avait quitté mon père pour entrer au noviciat peu de jours après mon départ; que, dans ces derniers temps, les lettres que mon père lui écrivait trahissaient une si vive inquiétude à mon sujet qu'il avait demandé à ses supérieurs la permission de se mettre à ma recherche; enfin, que c'était à la Guadeloupe seulement qu'il avait su par un ancien matelot de la *Pomone* le débarquement d'un jeune cadet, à la Martinique, à une époque correspondant à celle de mon voyage. Il me souvint alors qu'en écrivant de Rochefort à mon père, je n'avais pas, dans mon trouble, dit le nom du bâtiment sur lequel je devais m'embarquer. Cette omission et la mort de M. de Brécour expliquaient comment on avait perdu ma trace.

Nous devisâmes longtemps, Olivier et moi; je goûtai près de ce bon frère la joie la plus douce, et, en vérité, je puis le dire, ma joie était pure d'égoïsme; j'oubliais

MM. Le Préfet de Maine-et-Loire, Le général Michel, commandant l'Ecole de cavalerie, Le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, Le Maire de Saumur, présidents honoraires. Gustave Le Brecq, président. Victor Ducamp, secrétaire-trésorier. Jules Mulot. Paul Bréchignac. G^r Michaux. Picherit-Château. Léon Mayaud. Louis Foucher. Ernest Piette, architecte. L'Hotte, colonel, écuyer en chef de l'Ecole impériale de cavalerie, vice-président. Merche, vétérinaire principal. De Clauzade, lieutenant-écuyer. De Bellegarde, id.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche ou lundi, représentation, avec le concours de M. Laurent, ténor du théâtre impérial de l'Opéra-Comique, et on nous annonce pour mardi les artistes du Théâtre Lyrique.

Saumur ne chômera pas de spectacle : depuis quelques jours, des affiches posées sur nos murs, nous annoncent la troupe du Théâtre Cluny, qui va venir nous jouer les Inutiles et les Sceptiques, les deux pièces en vogue à Paris et qui ont dépassé deux cents représentations. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Tiem-Tzio, du 25 juin, annonce qu'une insurrection a éclaté à Peking, le 21 juin. M. de Rochechouart, chargé d'affaires de France, le consul français, tous les prêtres et religieuses ont été massacrés; la cathédrale a été réduite en cendres; des Russes ont été mis à mort. Le 22 juin l'ordre était rétabli.

Grande baisse à la bourse, — la rente fait en clôture 70,80, c'est 1 fr. 27 1/2 de baisse.

Toutes les valeurs, sans exception, sont atteintes par la baisse, même celles de placement.

La question hispano-prussienne est la plus grande cause des dépréciations que viennent de subir les fonds publics et autres valeurs. Nos spéculateurs, toujours prompts et souvent trop prompts, jouent déjà la guerre.

L'état de la question, à l'heure actuelle, se résume dans ce dilemme fort simple :

Ou la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne sera abandonnée ;

Ou la France déclarera hautement que ni ses intérêts ni sa dignité ne lui permettent de laisser un prince prussien s'installer à Madrid.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

L'Illustration, dans sa livraison du 2 juillet 1870 (N° 1427), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1870 : Œuvres reproduites par l'Illustration. — Le mouvement littéraire. — Barbès. — Lettres d'Atticus. — Les galions de Vigo (II). — La Nature chez elle : Juin (suite). — Chronique parlementaire. — Le château de Saint-Germain et le musée gallo-romain. — Le desservant de Saint-Pabu, nouvelle. — Gazette du Palais. — Le City of Raguse. — Les Ardennes illustrées. — Revue de la Bourse.

Gravures. — Événements de Portugal : manifestation à Lisbonne. — Armand Barbès. — Salon de 1870 : En vue de Rome, tableau de M. Luminai; — Environs de Paris, paysage par M. Sauvageot; — Le Retour de la fête, tableau de M. Jundt. — Les galions de Vigo (2 gravures). — Les pompiers de Constanti-

nople. — Restauration du château de Saint-Germain : vue générale de la façade; côté du parc. — Le City of Raguse. — Les Ardennes illustrées (3 gravures). — Rébus.

—Aucune maladie ne résiste à la douce Revalosotère Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La Revalosotère chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^r MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-brandon.

Le dimanche dix-sept juillet courant, à une heure après midi, il sera, par le ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, sur le morceau de terre ci-après désigné, procédé à la vente aux enchères de la récolte en froment, pommes de terre, avoine, orge et pois verts, qui existe sur un morceau de terre, situé au canton de la Prée-des-Champs, commune de St-Martin-de-la-Place, lequel morceau de terre est exploité par un sieur Tessier-Guillon, fermier, dite commune de St-Martin-de-la-Place, sur lequel ladite récolte a été saisie. Le prix sera payé comptant, plus cinq centimes par franc. (500)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

LICITATION

Entre majeurs, AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS, D'IMMEUBLES, Situés commune de St-Hilaire-St-Florent.

La vente se fera, le dimanche 24 juillet 1870, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^r LAUMONIER.

Elle comprendra : 1° Maison, au canton du Porteau, occupée récemment par Michel Derouin, — caves, cour, petits jardins; le tout joignant au nord le chemin qui monte au Porteau. 2° Trente-huit ares 45 centiares de vigne, au canton de la Roche, joignant au couchant le chemin, au midi Sanzay. 3° Seize ares 48 centiares de vigne, au même canton, joignant des chemins de trois côtés. 4° Trente-huit ares 43 centiares de terre, au canton des Bas-Pré-Boisseau, joignant au midi M. Poitou, au nord Meignan. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser : à M. René CHEVALIER-CHENUAU, à St-Florent; Et à M^r LAUMONIER, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A VENDRE DE SUITE,

UN FONDS DE SERRURIER. S'adresser à M^{me} veuve VIELLE, place de la Gendarmerie. (281)

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine, UN JARDIN A Nantilly. S'adresser à M^{me} veuve MILON.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, rue Cendrière, Précédemment occupée par M. Binsse, huissier. Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (75)

A LOUER

Pour la St-Jean, UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE rue Beaurepaire, Composée de 10 pièces environ, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ, pour le commerce des vins mousseux, dans les environs de Saumur. Écrire franco, aux initiales A et D, poste restante, Saumur. (282)

UN JEUNE HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place de garde particulier. S'adresser au bureau du Journal.

UNE FEMME DE 40 ANS, munie de bons certificats, bonne lingère et ouvrière, demande une place de femme de chambre ou de charge. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS, Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES : Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques. UN VOL. IN-12 CHARPENTIER, Prix : 1 fr. 25 c., A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR : ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR. Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS. REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE. PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS. Offices — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an. 5 fr. Six mois. 2 fr. 75 c. On reçoit les timbres-poste en paiement. On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 5 JUILLET, BOURSE DU 6 JUILLET. Lists various financial instruments and their values.